

Original: espagnol et français

## SITUATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'ICCAT

Durant les 10 dernières années, la situation financière de l'ICCAT s'est beaucoup améliorée et il a été possible de disposer d'un fonds de roulement qui a atteint jusqu'à 130% du budget annuel. Cela est dû essentiellement à une nette amélioration du taux de recouvrement des contributions annuelles et à une rationalisation des dépenses de gestion.

Devant cette nouvelle situation, la Commission a décidé de recourir à l'utilisation du fonds de roulement pour le financement d'une partie de ses activités au lieu d'augmenter les contributions annuelles des Parties contractantes au budget régulier.

Le Secrétariat a donc été sollicité pour présenter un état de la situation actuelle du fonds. Conformément aux dispositions du Règlement financier, la Commission dispose d'un fonds de roulement et de divers fonds fiduciaires afin de pouvoir mener à bien ses activités.

### 1. Constitution du fonds de roulement (voir tableau en Annexe)

La Commission dispose d'un fonds de capital de travail (fonds de roulement) destiné à financer les opérations de la Commission avant la réception des contributions annuelles et pour toute autre fin que détermine la Commission (Article X.9 de la Convention).

Conformément à la recommandation du Groupe de travail sur les Finances et l'Administration, formulée à sa réunion des 29 et 30 novembre et 1er décembre 1971, à Madrid, « Il a été considéré que le fonds de roulement... devrait se maintenir à un niveau approximatif de 15% du budget total annuel ». Cette recommandation a été adoptée par la Commission.

Au 31 décembre 2014, le solde était de 2.700.041,34 euros, ce qui représente 86,47% du budget de 2014, taux de loin supérieur à celui adopté par la Commission.

Le fonds de roulement est composé des éléments suivants :

- Le solde à l'ouverture de l'exercice.
- Le résultat de l'exercice :
  - Résultat de la liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice.
  - Résultat de la liquidation des revenus et des dépenses non inclus dans le budget de l'exercice.
  - Contributions acquittées par les CPC à des budgets antérieurs (arriérés).

#### *1.a Liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice*

La Commission approuve tous les deux ans, pendant ses réunions ordinaires, un budget pour les dépenses communes. Le budget des dépenses se divise en chapitres et sous-chapitres, en fonction des besoins de la Commission.

Chaque CPC apporte tous les ans sa contribution au budget de la Commission avec une quantité calculée selon le système établi à l'Article 4 du Règlement financier.

La liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice fournit le résultat budgétaire. Au 20 octobre 2015, la liquidation du budget dégagait un résultat positif de 299.755,75 euros.

***1.b Liquidation des revenus et des dépenses non inclus dans le budget de l'exercice***

Tous les frais et revenus qui ne sont pas inclus dans le budget ordinaire de la Commission et qui ne font pas non plus partie d'un fonds fiduciaire quelconque de la Commission (contributions volontaires à des fins compatibles avec les principes, les objectifs et les activités de la Commission) sont dénommés extrabudgétaires.

Actuellement, la Commission a approuvé les frais extra-budgétaires suivants et, dans le même temps, leur financement par le biais du fonds de roulement :

- Financement par l'ICCAT du fonds spécial de participation aux réunions (MPF, Rec. 14-14).
- Frais de voyages des Présidents de la Commission.
- Frais d'interprétation à l'arabe pendant la réunion de la Commission.
- Recommandations du SCRS ayant des implications financières.
- Frais de mise en œuvre du eBCD.
- Frais relatifs aux réunions intersessions de la Commission.
- Autres frais imprévus, tels que les différences de change.

Sont considérés comme revenus extra-budgétaires tout revenu n'ayant pas pour origine les contributions annuelles des CPC.

Les revenus extrabudgétaires perçus en 2015 incluent les éléments suivants :

- Cotisations d'observateurs aux réunions de la Commission.
- Contribution volontaire du Taipei chinois.
- Revenus financiers.
- Remboursement de la TVA.
- Contribution volontaire de l'Union européenne pour les réunions de la Commission.
- *Overhead* des programmes et fonds fiduciaires gérés par le Secrétariat.

La liquidation des dépenses et des revenus extrabudgétaires fournit, au 20 octobre 2015, un résultat négatif qui s'élève à 109.442,24 euros.

***1.c Contributions acquittées par les CPC à des budgets antérieurs (arriérés) ou contributions de nouveaux membres de la Commission***

Les CPC doivent s'acquitter de leurs contributions annuelles le 1er janvier de l'année à laquelle elles se rapportent. Celles qui n'ont pas été versées avant le 1er janvier de l'année suivante sont considérées comme des arriérés.

Quand un arriéré de contribution est encaissé, le montant est imputé sur le fonds de roulement. À cette date, les arriérés encaissés s'élèvent à 233.225,79 euros.

Par ailleurs, le Règlement financier de la Commission prévoit, aux Articles 4.4. et 4.5, que les nouveaux membres de la Commission admis au cours du premier semestre d'une année quelconque sont tenus de verser en totalité le montant de la contribution annuelle qui leur aurait été demandée s'ils avaient fait partie de la Commission lors du calcul des contributions annuelles, conformément à la Convention. Les nouveaux membres admis au cours du dernier semestre d'une année quelconque sont tenus de payer la moitié de la contribution annuelle.

Les contributions versées par les nouvelles CPC sont imputées sur le fonds de roulement. En 2015, 2.365,01 euros ont été reçus pour ce concept ; sur ce chiffre 1.601,96 euros sont inclus au point 1.b comme revenus extrabudgétaires et 763,05 euros sont inclus au point 1.c au titre d'arriérés.

## 2. Évolution du fonds de roulement au cours des 10 dernières années

Au cours de ces dernières années, le fonds de roulement s'est considérablement accru. Pour cette raison, certaines recommandations adoptées par la Commission ayant des implications financières ont été couvertes par le fonds de roulement (traduction simultanée à l'arabe pendant la réunion annuelle de la Commission et frais de voyages des présidents de la Commission) tout comme l'augmentation des dépenses relatives à la tenue des réunions de la Commission (ordinaire et intersessions).

D'autres dépenses, couvertes par le fonds de roulement, ont été autorisées tous les ans pendant la réunion de la Commission, comme par exemple les frais relatifs à la mise en œuvre du eBCD et le financement du Fonds de participation aux réunions (MPF).

Depuis 2012, un tournant s'est produit du fait que l'utilisation de ce fonds était chaque fois plus importante, ce qui a conduit à une forte réduction, comme cela apparaît dans le tableau suivant.

	<i>Budget</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>%</i>
2005	2.172.222,94	851.589,74	39,20%
2006	2.172.222,94	1.332.616,64	61,35%
2007	2.323.024,11	1.682.978,90	72,45%
2008	2.442.052,26	2.111.576,43	86,47%
2009	2.714.755,90	2.180.333,21	80,31%
2010	2.917.577,25	2.575.716,95	88,28%
2011	2.960.542,49	3.586.898,43	121,16%
2012	2.966.356,73	3.798.432,00	128,05%
2013	3.025.599,85	3.570.895,20	118,02%
2014	3.122.635,17	2.700.041,34	86,47%

## 3. Options possibles pour l'utilisation du fonds de roulement en 2016

Les frais qui pourraient avoir une influence sur le fonds de roulement en 2016 sont les suivants :

Le Secrétariat a proposé la création d'un nouveau chapitre à l'intérieur du budget des dépenses, intitulé "*Chapitre 12 - Application*". Ce chapitre permettra de régulariser la part des frais requis pour la création et la maintenance des bases de données, ainsi que pour l'hébergement du serveur dans le nuage, conformément aux recommandations adoptées par l'ICCAT portant notamment sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) et l'exécution du programme eBCD. Jusqu'à présent, les dépenses encourues au titre de ce concept et d'autres concepts ont été couvertes par le fonds de roulement, mais comme il s'agit de frais qui vont se produire régulièrement, il conviendrait de les inclure de façon à ce qu'ils fassent partie du budget de la Commission. Il est prévu que les frais minimum requis à ce titre s'élèvent à environ 195.000,00 euros/an.

Après l'adoption de la *Recommandation de l'ICCAT concernant la mise en œuvre d'un programme de marquage de thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)* [Rec. 14-02], le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins du financement du programme. Le budget du programme était de 15.000.000,00 euros, dont 1.520.000,00 euros devront être financés par les contributions volontaires des CPC de l'ICCAT. Au cours de l'année 2015, il y avait urgence à procéder à la signature du contrat avec l'UE ; sinon, les fonds seraient perdus pour l'ICCAT. Après déduction des contributions reçues des États-Unis (77.400,00 euros) et du Taipei chinois (25.000,00 euros), l'ICCAT devrait financer 1.417.600,00 euros sur cinq ans. Par conséquent, si l'on ne reçoit pas de nouvelles

contributions, la Commission devra débloquent 283.520,00 euros/an pendant cinq années du fonds de roulement pour honorer ses engagements avec l'UE.

Le coût des recommandations du SCRS au titre de 2016 et 2017 qui nécessitent un financement a été estimé à 510.107,14 euros au titre de 2016 et à 384.200,00 euros au titre de 2017.

Le Secrétariat a estimé que pour couvrir les demandes de voyages présentées dans le cadre du MPF en 2016 et 2017, il sera nécessaire de disposer de 200.000,00 euros/an.

Le fonds de roulement s'alimente des contributions extra-budgétaires au titre de l'*overhead* des programmes actuellement gérés par le Secrétariat. La moyenne des revenus de l'*overhead* de ces dernières années s'est élevée approximativement à 100.000,00 euros/an. Le Taipei chinois fournit également tous les ans une contribution de 100.000,00 euros. Outre ces revenus, la partie de la TVA que récupère la Commission au titre de ses achats s'élève à environ 15.000,00 euros/an et les intérêts bancaires générés par des dépôts s'élèvent à 8.000,00 euros en 2015.

Enfin, de nombreuses CPC ne contribuent pas au budget annuel, mais elles s'acquittent ultérieurement de leurs arriérés de contributions à des budgets antérieurs. La moyenne s'élève à environ 320.000,00 euros/an.

Tous ces revenus extrabudgétaires alimentent directement le fonds de roulement et permettent de compenser le déficit dû au retard de paiement des contributions annuelles de certaines CPC au budget et de faire face aux dépenses. Il convient de souligner qu'au cours de ces cinq dernières années, il y a toujours eu un déficit, sauf en 2011.

2010	2011	2012	2013	2014
(83.978,79 €)	88.097,20 €	(180.681,57 €)	(109.346,18 €)	(197.313,82 €)

Compte tenu de ce qui précède, il peut y avoir des options possibles pour l'utilisation du fonds de roulement en 2016.

**a) Option 1 : utilisation minimale du fonds de roulement**

Selon l'option 1:

- la Commission approuverait l'inclusion du Chapitre 12 dans le budget ordinaire et tout frais se rapportant au développement d'une application web serait assumé par les contributions des CPC ;
- les CPC réaliseraient des contributions volontaires suffisantes pour l'AOTTP pour éviter le recours au fonds de roulement ;
- les coûts des recommandations du SCRS seraient inclus dans le budget ordinaire de la Commission ; et
- les coûts du MPF seraient inclus dans le budget ordinaire de la Commission.

Si les conditions susmentionnées étaient remplies et si les arriérés et les revenus extrabudgétaires d'un montant de 543.000,00 euros étaient reçus (tel qu'indiqué dans le tableau), le fonds de roulement se maintiendrait à 70% en 2016 (% basé sur le budget de 2015).

**b) Option 2 : utilisation partielle du fonds de roulement**

Cette option reflète une situation intermédiaire :

- la Commission approuverait l'inclusion du Chapitre 12 dans le budget ordinaire et tout frais se rapportant au développement d'une application web serait assumé par les contributions des CPC ;
- les CPC réaliseraient des contributions volontaires à hauteur de la moitié du budget requis annuellement par l'AOTTP et l'ICCAT, à travers le fonds de roulement, assumerait tous les ans le financement de l'autre moitié ;
- les coûts des recommandations du SCRS seraient couverts par le fonds de roulement ; et
- le MPF recevrait des contributions volontaires qui couvriraient la moitié des fonds estimés nécessaires au MPF.

Si les conditions susmentionnées étaient remplies et si les arriérés et les revenus extrabudgétaires d'un montant de 383.000,00 euros étaient reçus (cf. tableau), le fonds de roulement s'élèverait à 41% en 2016 (% basé sur le budget de 2015).

**c) Option 3 : utilisation du fonds de roulement pour le financement de toutes les activités non budgétisées**

Selon l'option 3 :

- la Commission **n'**approuverait **pas** l'inclusion du Chapitre 12 dans le budget ordinaire et tout frais se rapportant au développement d'une application web **ne** serait **pas** assumé par les contributions des CPC ;
- les CPC **ne** réaliseraient **aucune** contribution volontaire à l'AOTTP ;
- les coûts des recommandations du SCRS seraient couverts par le fonds de roulement ; et
- le financement nécessaire au MPF serait assumé par le fonds de roulement.

Si les conditions susmentionnées étaient remplies et que seuls des revenus extrabudgétaires d'un montant de 223.000,00 euros étaient reçus (cf. tableau), le fonds de roulement s'élèverait à environ 23% en 2016 (% basé sur le budget de 2015), ce qui est proche de la recommandation qui prévoit qu'il devrait représenter environ 15% du budget.

		a) (euros)	b) (euros)	c) (euros)
Solde au 01/01/2016		1.692.153,26	1.692.153,26	1.692.153,26
Revenus	Arriérés	320.000,00	160.000,00	0,00
	Overhead des programmes	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	Contribution volontaire du Taipei chinois	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	TVA	15.000,00	15.000,00	15.000,00
	Intérêts bancaires	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Dépenses	Création/maintenance bases de données application	0,00	0,00	-195.000,00
	Contribution ICCAT à AOTTP	0,00	-141.760,00	-283.520,00
	Recommandations du SCRS	0,00	-510.107,14	-510.107,14
	Financement du MPF	0,00	-100.000,00	-200.000,00
Total		2.235.153,26	1.323.286,12	726.526,12
15% Budget 2015 (3.199.887,87 €)		479.983,18	479.983,18	479.983,18

#### **4. Fonds fiduciaires**

Le reste des activités non couvertes par le fonds de roulement sont couvertes par les fonds fiduciaires.

L'Article 8 du Règlement financier prévoit que le Secrétaire exécutif peut accepter, au nom de la Commission, des contributions volontaires, en espèces ou non, versées par des CPC ou provenant d'autres sources, sous réserve que l'application de ces contributions volontaires soit compatible avec les principes, les buts et les activités de la Commission. La Commission sera informée des fonds qui auront été établis.

Les revenus et dépenses des fonds fiduciaires sont maintenus dans des comptes séparés conformément à l'Article 9 du Règlement financier.

#### **5. Procédures d'approbation pour l'utilisation du fonds de roulement**

Jusqu'à présent, l'utilisation du fonds de roulement a été approuvée par la Commission à l'occasion de la tenue de sa réunion annuelle ou extraordinaire. Cependant, il peut être nécessaire de recourir à l'utilisation de ce fonds pour répondre à une urgence qui intervient pendant la période intersession entre les réunions de la Commission. C'est ce qui s'est produit au cours de l'année 2015 pour le financement du programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP). Aucune procédure n'est prévue par le Règlement financier. Il est proposé à la Commission d'adopter une procédure qui autoriserait le Président de la Commission et celui du STACFAD à instruire le Secrétaire exécutif pour l'utilisation du fonds de roulement afin de répondre à des besoins urgents. Cette autorisation peut concerner un taux de 10 à 15% du fonds, selon les besoins.

Annexe

Situation du fonds de roulement au 20 octobre 2015

<i>Fonds de roulement</i>		<i>Exercice 2015</i>
<b>Solde disponible à l'ouverture de l'exercice 2015</b>		<b>2.700.041,34</b>
<b>Résultat de l'exercice : a) + b) + c)</b>		<b>424.302,33</b>
a) Résultat budgétaire		299.755,75
<i>Revenus budgétaires</i>		2.595.378,20
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres I à 11)</i>		-2.295.622,45
b) Résultat extrabudgétaire		-109.442,26
<i>Revenus extrabudgétaires</i>		785.926,87
<i>Dépenses extrabudgétaires</i>		-895.369,13
• <i>Financement du MPF</i>	-74.000,00	
• <i>Frais de voyages des Présidents</i>	-39.486,34	
• <i>Recommandations approuvées pour le SCRS - dépense réelle</i>	-124.495,21	
• <i>Réunion intersessions de la Sous-commission 2/10e Réunion du Groupe de travail IMM</i>	-65.173,25	
• <i>1ère réunion du Groupe de travail ad hoc sur les DCP</i>	-10.018,25	
• <i>Réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention</i>	-63.828,58	
• <i>Réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) / Réunion du Groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest</i>	-76.117,85	
• <i>Réunion de la Commission 2015</i>	-439.697,01	
• <i>Autres dépenses</i>	-2.552,64	
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs		233.988,84
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>		233.225,79
<i>Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs</i>		763,05
<b>SOLDE DISPONIBLE AU 20 OCTOBRE 2015</b>		<b>3.124.343,67</b>
<b>Dépenses estimées jusqu'au 31 décembre 2015</b>		
Recommandations approuvées pour le SCRS		-60.555,92
Réunion de la Commission 2015		-144.828,38
Dépenses budgétaires		-876.832,65
Mise en oeuvre du eBCD		-318.173,47
Interprétation simultanée à l'arabe et voyages des Présidents		-31.800,00
<b>SOLDE ESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>		<b>1.692.153,25</b>
AOTIP (1.520.000,00 €- 102.400,00 €) payable en 5 ans		-1.417.600,00